

<https://enseignants.se-unsa.org/Ecole-inclusive-des-pistes-sans-vision-globale>



Enseignants de l'Unsa

École inclusive : des pistes sans vision globale

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : mercredi 13 février 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À l'occasion de l'anniversaire de la Loi de 2005, le ministre de l'Éducation nationale et la secrétaire d'état aux personnes handicapées ont présenté leurs propositions pour l'école inclusive le 11 février 2019. Ils ont annoncé qu'une étude d'impact allait être réalisée à partir du travail de concertation et serait suivie d'annonces en mars.

Plusieurs pistes ont été ébauchées, sans les détails qui auraient permis de leur donner tout leur sens : création d'un grand service public du handicap, de 100 postes autisme supplémentaires, de modules de formation à l'école inclusive dès la formation initiale et dans tous les plans de formation continue, un renforcement des collaborations entre l'Éducation nationale et le médico-social, un nouveau PPS plus lisible pour les familles et les enseignants.

Malgré un ton ouvertement volontariste et des éléments de langage forts, le sentiment demeure que ces annonces n'offrent pas une vision globale pour un nouveau souffle.

2019, fin de la précarité pour les accompagnants ?

Concernant les accompagnants, le ministre de l'Éducation nationale a affirmé vouloir mettre fin à la précarité en 3 ans en passant en 2019 par un recrutement uniquement sous contrat AESH puis en basculant l'ensemble des postes existants sous ce même statut les deux années suivantes.

Il n'a cependant pas répondu aux questions d'accès à un contrat sécurisé, un diplôme et à des perspectives de carrière pour ces collègues. Il a effleuré le sujet du temps de travail et évoqué la prise en compte d'activités autres que la présence auprès des élèves mais sans aller jusqu'à indiquer comment pour permettre des temps complets.

Trop de questions restent aujourd'hui en suspens pour que nous puissions nous satisfaire de ces annonces alors que domine encore la grande précarité dans l'exercice de ces fonctions.

Les PIAL, réponse à tout ?

Quant aux PIAL* inclus dans le pack d'annonces ministérielles de l'été dernier sur l'école inclusive et présentés comme le nouvel outil de l'école inclusive, ils sont expérimentés dans toutes les académies depuis la rentrée 2018. Pour l'instant, difficile d'y voir très clair.

Le ministère a demandé aux rectorats de démarrer dès la rentrée 2018 l'expérimentation, alors même que les PIAL constituaient un des axes de la concertation sur l'école inclusive. On retrouve ici une méthode que nous dénonçons qui consiste à avancer tout en ouvrant une discussion sur le même sujet !

De l'avis de très nombreux acteurs du monde du handicap, ces PIAL restent un objet qui interroge plus qu'il ne livre de réponses. La question de la responsabilité de l'organisation des services des AVS et AESH au sein du PIAL se pose : revient-elle au chef d'établissement ? À un IEN ? Un enseignant référent ?

Pour le SE-Unsa, cette organisation ne doit pas remettre en cause le passage par la notification MDPH, garantie d'une distribution juste des aménagements et des moyens d'accompagnement.

Le PIAL a également pour objectifs affichés celui d'une meilleure évaluation des besoins éducatifs particuliers, de la diversité de l'offre de formation, et de la différenciation pédagogique. Pour l'instant, ces éléments sont absents des déclinaisons locales qui nous sont parvenues.

Nous demandons que les premières expérimentations soient portées à la connaissance d'un groupe de suivi national pour en tirer des enseignements avant de généraliser ce dispositif encore trop incertain dans son

fonctionnement.

À lire ou relire

[Expérimentation des PIAL : les AESH concerné.e.s](#)

[Annonces ministérielles du 1er février : Un manque d'ambition !](#)

[Pour une « École de la République pleinement inclusive » : plan d'actions ou plan com ?](#)

**PIAL : pôle inclusif d'accompagnement localisé*